

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

du 21 Mai 1993

DECRET N° 93-194 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV.

Portant Promotion au titre des années 1980, 1982, 1984, 1986, 1988 de Monsieur NSEMI (Paul) Administrateur des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant Réfonte du Statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n°62/230/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunération des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des Cadres de la Catégorie A, des SAF ;

(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°88/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u le décret n°92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93-193 /MFPRA-DGFP-DGCA-SAV. du 21 Mai 1993 portant Inscription au tableau d'avancement au titre des années 1980, 1982, 1984, 1986, 1988 de Monsieur NSEMI (Paul) Administrateur des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale).

DECRETE :

.../...

Article 1er : Monsieur NSEMI (Paul) Administrateur de 4^e échelon des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), en service au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives à Brazzaville, est promu aux échelons ci-après au titre des années ci-dessous, comme suit : ACC = Néant.

- Année 1980
- Au 5^e échelon, indice 1190 pour compter du 17 Octobre 1980
- Année 1982
- Au 6^e échelon, indice 1300 pour compter du 17 Octobre 1982
- Année 1984
- Au 7^e échelon, indice 1420 pour compter du 17 Octobre 1984
- Année 1986
- Au 8^e échelon, indice 1540 pour compter du 17 Octobre 1986
- Année 1988
- Au 9^e échelon, indice 1620 pour compter du 17 Octobre 1988.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 pour les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, et 9^e échelons, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 21 Mai 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique et
des Réformes Administratives ;

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

- JORE 2
- DGFP/DGCA 4
- DGB/DGCF 4
- BB. STAT/DGFP 1
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGG/BC. 1